



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 octobre 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Bertrand Surdez, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Assermentation
4. Lettres et pétitions
5. Communications municipales
6. Arrêté d'imposition 2024
 - a. Présentation
 - b. Préavis-rapport 71-2023
 - c. Rapport de la commission des finances
 - d. Décision
7. Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique
 - a. Présentation
 - b. Préavis-rapport 72-2023
 - c. Rapport de la commission ad 'hoc
 - d. Décision
8. Nomination d'un délégué et d'un suppléant à l'EBBV
9. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15 et remercie les conseillers de leur confiance pour sa réélection en tant que Président lors du dernier conseil.

1. Appel

Présents : 31 membres

Excusés : Cyril Beck, Alexandre Grossu, Oliver Schwarz, Pascal Stauffer

Absent : -

Le Conseil peut siéger valablement.

2. Adoption du dernier procès-verbal

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV du 29 juin 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation

Assermentation de Jean-Marie Candolfi par le Président, Bertrand Surdez.

4. Lettres et pétitions

Aucune lettre ni pétition.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 octobre 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

5. Communications municipales

Richard Emmenegger

Administration, finances, environnement, sport et culture, sécurité publique

- **Streetworkout** : L'installation prévue cet automne a pris du retard pour plusieurs raisons ; retard de livraison, mise à l'enquête communale non terminée, attente d'une réponse du Canton qui a confirmé une subvention à hauteur de 25%. Les travaux devraient débuter cet hiver si la météo le permet afin que tout soit terminé pour le printemps 2024.
- **Taxe poubelle** : Concernant la demande de Melinda Beck lors de la dernière séance sur la possibilité d'utiliser une partie du montant des taxes de séjour encaissé pour « payer » la charge des poubelles sur la voie publique. Le Canton a confirmé que ceci n'est pas possible.

Jean-Luc Amiet

Tourisme, ports, camping, mobilité, églises

- **Garde-Port** : Le garde-port a démissionné, la mise au concours du poste va être faite fin novembre.
- **Camping 2023** : Notre camping est toujours apprécié et a eu une belle fréquentation cette année.
- **Castor** : La gérante actuelle va continuer pour la saison 2024.

Christine Carrel

Bâtiments, police des constructions, urbanisme

- **PAC** : La mise à l'enquête publique a généré 54 oppositions à traiter. Les dossiers sont chez l'urbaniste pour une prise de connaissance, il est prévu d'entendre tous les opposants d'ici à la fin de l'année.
- **Ancien Collège** : La façade et la salle de pilates ont été rafraichies.
- **Four** : La façade a été rafraichie.
- **Tour** : La façade a été rafraichie et quelques petits travaux effectués.
- **Villa communale Chemin de Pégran 3** : Suite au CECB effectué, une isolation au plafond du sous-sol et sous le toit a été posée, le chauffage à mazout a été remplacé par une PAC et divers travaux sanitaires et électriques réalisés.
- **Halle Polyvalente** : 100 matelas et coussins ont été remplacés.
- **Piscine non chauffée** : Jusqu'à aujourd'hui toutes les piscines fixes devaient passer par une enquête publique. M. Cotting, conseiller communal fait remarquer que la procédure pourrait être dispensée d'enquête publique selon la directive cantonale DCPE 501 de 2007. La Municipalité a décidé dans sa séance du 17 octobre de modifier cette procédure. Au vu de certaines piscines, coûtant moins de CHF 500.-, mais ayant un coût d'autorisation de plus de CHF 1000.-, la municipalité comprend la réticence à demander une autorisation. De ce fait, la procédure est allégée comme suit :
 - Une dispense d'enquête CAMAC
 - Une autorisation municipale devra être demandée
 - Un plan cadastral devra être déposé avec mention de la future piscine dessinée en rouge, les distances aux limites de propriété devront être renseignées, la signature des voisins limitrophes
 - Le raccordement au réseau d'eau ou la preuve de vidange devra être décrite
 - Un émolument de CHF 100,00 sera facturé
- **Les piscines chauffées** ou celles qui le deviendront doivent être soumises à l'enquête publique avec formulaire CAMAC.

Pierre Roth

Formation, jeunesse, affaires sociales

- **Crèche La Ruche** : 28.7.23 Remise du bâtiment à la commune, 7.8.23, remise du bâtiment à l'arpeje, 18.8.23 portes ouvertes, 21.8.23 ouverture de la crèche aux enfants et 7.10.23 inauguration officielle par le Préfet. Une discussion avec la responsable de la crèche et du parascolaire a été faite. Ces dernières sont enchantées de leur nouvel outil de travail. Tout n'est pas encore optimal, mais cela viendra au fur et à mesure. L'autorisation d'exploiter avait été délivrée pour l'ouverture avec quelques réserves qui sont en cours d'être



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 octobre 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

levées. Financièrement parlant, nous sommes en attente du décompte final de l'entreprise générale. Le balconnet des bébés a été pris pour un ring de MMA est a été endommagé.

- **Fréquentation la Ruche** : L'espace bébé (5 places) est occupé à 100%, l'espace trotteurs (7 places) est occupé à 61%, mercredi fermé car pas de demande, l'espace grands (10 places) occupation 83%.
- **Centre socio-culturel** : Reprise après les vacances d'été. Le noyau qui avait fait le projet est maintenant en apprentissage. La relève est composée de 7-8 filles de 9 à 13 ans. Une participation au marché de Noël est prévue et un tournoi « foot salle ».

Jean-François Milliet

Travaux publics, domaines, voirie, épuration, eau potable, cours d'eau

- **Voirie** : Un apprenti a été engagé en août 2023.
- **Piste cyclable** : les travaux sont terminés.
- **Route dépose minute** : les travaux sont terminés.
- **Gare routière** : Le goudronnage a débuté ces jours et devrait être terminé la semaine prochaine.
- **Route de la Sauge** : Les caméras thermiques ont été posées, elles seront fonctionnelles mi-décembre.
- **Tapis phono absorbant** : A été nettoyé par la maison Haldimann.

6. Arrêté d'imposition 2024

- Présentation** : Aucune information complémentaire.
- Préavis 71-2023** remis avec les convocations.
- Le rapport de la commission des finances** (ci-après COFI) a été envoyé aux conseillers, la lecture n'est pas demandée. La COFI propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté.
- Décision** : Le conseil accepte le préavis 71-2023 à l'unanimité.

7. Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

- Présentation** : Aucune information complémentaire.
- Préavis 72-2023** remis avec les convocations.
- Rapport de la commission technique** (ci-après COTEC) a été envoyé aux conseillers, la lecture n'est pas demandée. La commission recommande l'acceptation du préavis tel que présenté afin que le règlement soit mis en vigueur avant l'achèvement du nouveau parking.

Grégory Cotting : Un tarif spécial a-t-il été prévu pour les externes à la commune participant aux sociétés locales et stationnant vers la Halle Polyvalente ? Richard Emmenegger : Oui, de 20h à 7h, le parking n'est pas payant, la salle étant occupée en grande partie le soir, cela favorise ces personnes.

Sylvain Baumann : L'art. 3 lettre K s'adresse « aux visiteurs sur le territoire de la Commune ». Qui est-ce que cela vise exactement ? Richard Emmenegger : En particulier les habitants des résidences secondaires et également toutes les personnes étrangères à la commune. Sylvain Baumann ajoute qu'il serait bien d'apporter plus de clarté à ce groupe de personnes afin d'éviter de mauvaise surprise. Richard Emmenegger explique que c'est difficile d'estimer le nombre de personnes qui vont faire une demande d'autorisation. S'il y a trop de demande, la Municipalité pourra être plus stricte.

Fabrice Schneiter rend attentif à la possibilité que des personnes profitent de ce tarif de 100.-/an pour parquer des véhicules à l'année. Hervé Zanini ajoute que le véhicule doit être pourvu de plaque afin que l'autorisation soit valable. Richard Emmenegger : La barrière d'entrée sera à 2.20m et va empêcher l'entrée à certains véhicules. Si une trop forte demande arrive, nous aviserons. Un bilan sera fait dans un an et comme précisé dans le rapport une analyse d'un parking pour les bus camping va être faite.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 octobre 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Roland Pfister ajoute que l'abonnement annuel de 100.- n'est pas cher, sur quoi est basé ce prix ? Richard Emmenegger, Il est basé sur le tarif précédent qui a été doublé pour les campeurs. Ce montant a également été soumis à M. Prix. Roland Pfister craint que les gens de l'extérieur viennent se parquer chez nous.

Christelle Cyvoct : La zone 1 a un tarif de 10.-/jours comment le paie-t-on vu qu'il n'y a pas d'horodateur ? Anne-Marie Lager : Les gens font la demande à l'administration communale. Richard Emmenegger, cette taxe journalière est prévue en cas de déménagement ou travaux chez une personne du centre du village.

Laurent Monnard : Dans les zones 2, les habitants ayant une autorisation ne paient donc pas de parking ? Jean-François Milliet, c'est exact.

Claude Roulin rappelle qu'en zone 1, le disque bleu est obligatoire indépendamment de l'autorisation de la zone 2.

Romain Salzman ajoute que la commission n'a pas soulevé le point cité par Fabrice Schneiter, il serait en effet bien de limiter le stationnement à 48/72h. Jean-François Milliet va étudier l'éventuelle problématique. La proposition est intéressante, il va falloir observer la possibilité de la mise en vigueur. Les locataires des chalets vont également stationner longtemps.

Marc Buthey trouve la taxe de Chf. 100.- pour les gens extérieurs à la commune très basse et verrait un prix plus haut pour ce groupe de personne. Richard Emmenegger retient la proposition.

d. **Décision** : Le conseil accepte le préavis 72-2023 à l'unanimité moins 1 abstention.

8. Nomination d'un délégué et d'un suppléant à l'EBBV.

Délégué : Fabien Baumann est intéressé et est élu tacitement selon l'art 11 ch. 3 de la LC.

Suppléant : Pascal Maeder est proposé et se porte candidat. Il est élu tacitement selon l'art. 11 ch. 3 de la LC.

9. Divers

STEP : Marc Buthey demande où en est le projet et qu'en est-il du vote des autres communes sur le règlement ? Jean-François Milliet, l'association sera créée courant novembre avec un nouveau comité. La parcelle de Micarna est encore en suspend et la convention a été refusée ce qui a retardé le projet. Précédemment annoncé pour 2024, il est maintenant reporté en 2026. Toutes les autres communes ont accepté les statuts.

Piscine : Romain Salzman explique qu'il a payé plus de 1500.- pour le plan cadastral de la mise à l'enquête de sa piscine faite par un géomètre. Christine Carrel : Avec la nouvelle marche à suivre il suffira d'imprimer le plan depuis geo.vd, il n'y aura pas besoin de géomètre.

Poubelles publiques : Didier Gattlen : avant l'été j'ai émis la possibilité de retirer les poubelles publiques afin que les gens repartent avec leurs déchets, la Municipalité en a pris note. Avez-vous profité de faire des essais cet été. Jean-François Milliet : Non, nous attendons de voir comment cela fonctionne dans les communes où les tests ont été fait. Ne trouve pas utile d'enlever quelques poubelles, les déchets seront répercutés sur les autres.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 26 octobre 2023 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Groupe travail port : Christelle Cyvoct : M. Mesquita devait faire une expertise métallique des ports, est-ce que cela a été fait ? Jean-Luc Amiet, oui elle a été faite, des pontons et caillebotis ont été refixés dans les 2 ports.

Sortie bétonné, Route de la Sauge : Julien Furi, la sortie est difficile au vu de la pente. Jean-François Milliet en est conscient. Il est très difficile de discuter avec les responsables car toute l'attention est reportée sur la protection des grenouilles. L'endroit est même dangereux pour les enfants. La pente ne dépassant pas les 4% est conforme aux normes et ne va pas être modifiée.

Christelle Cyvoct : Est-ce qu'un marquage pour la piste cyclable est prévu car la sortie est dangereuse et le risque d'accident avec un piéton est élevé. Jean-François Milliet : Oui le marquage va arriver, il sera exécuté par le Canton. Je rappelle que sur la piste cyclable les cyclistes ont la priorité ce qui n'est pas le cas aux abords de la zone artisanale.

Route de Vallamand : Roland Pfister, qu'en est-il du projet de rénovation de la Route de Vallamand qui traîne depuis des années ? Jean-François Milliet : Toujours à l'ordre du jour, il devait être fait en 2024 et sera certainement reporté en 2025 au vu des autres projets. Roland Pfister ajoute que cela fait des années que cette rénovation – nécessaire – est repoussée.

Rues à 30km/h : Annelise Languetin demande s'il est prévu de mettre la Rue de la Rittaz et de la Dîme à 30 km/h. Jean-François Milliet : C'est compliqué et cela n'est pas prévu. Si nous mettons 2 rues à 30km/h, il faudrait toutes les mettre.

Trous route déchetterie : Marc Reichenbach, des travaux sont-ils prévus pour combler ces trous ? Jean-François Milliet : Pas tout de suite mais cela sera englobé dans le projet de chemin de détournement pour accéder à la déchetterie.

Centre Socio-Culturel : Christelle Cyvoct : Le local prend un bon essor et Demetrio est top. La communication est cependant manquante, il sera bien de recommuniquer les horaires, le lieu et également de le faire figurer sur notre site internet. Pierre Roth : La communication a été faite auprès des jeunes par bouche à oreille et via le tout ménage. Il est tout à fait possible de le mettre sur le site internet et dans le prochain tout ménage.

Prochaine séance : 7 décembre 2023.

Le Président s'excuse pour la prochaine séance et souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année aux conseillers. La Municipalité offre une verrée après la séance.

Le Président lève la séance à 21h03.

Le Président

Bertrand Surdez



La Secrétaire

Melinda Beck